



L'INFORMATION DE VOS ÉLUS CCE

LA MOBILITÉ



Décembre 2015

Pour la **CFDT**, la **mobilité est un moment essentiel dans la carrière d'un salarié**. Durant son parcours professionnel, un salarié sera amené à changer à plusieurs reprises de postes, de fonctions ou de lieux géographiques.

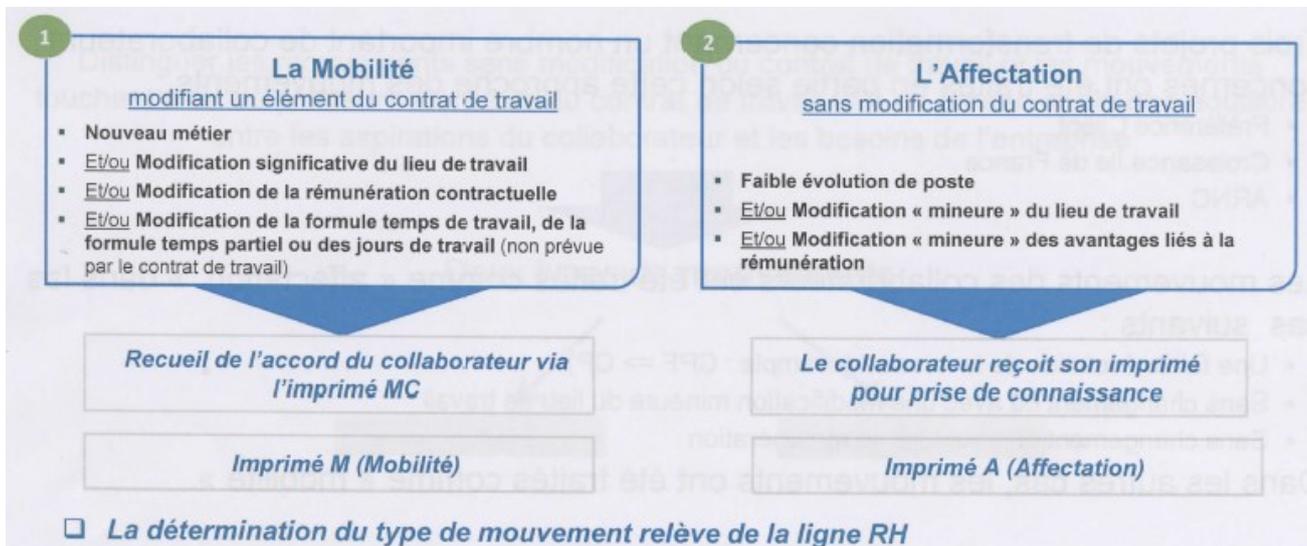
Pour qu'une mobilité soit « réussie » il est nécessaire que le dialogue entre la ligne RH et le salarié soit transparent et de qualité.

La CFDT constate trop souvent que des RH font une propre interprétation des instructions.

Vos élus CFDT ont rappelé que les imprimés de mobilité (MC) devaient être établis et transmis au salarié concerné bien en amont de la mutation et être en corrélation avec les engagements pris lors de l'entretien RH.

Nous avons vu apparaître dans certaines DR la notion d'affectation et de mobilité géographique alors :

IMPRIMÉ DE MOBILITÉ OU IMPRIMÉ D'AFFECTATION ?



Cependant ...la modification « mineure » du lieu de travail pourrait être... interprétable !



VOS ÉLUS **CFDT** sont à votre disposition pour vous accompagner et répondre à vos questions concernant votre mobilité.

En cas de désaccord avec votre RH concernant une mobilité ou une affectation : **Contactez nous !**

Suite à la refonte de la mobilité en Novembre 2013,
la Direction Générale nous présente ce jour un premier bilan.

Rappel des formules proposées

Mobilité Rapprochée	Mobilité Fréquence Hebdo	Mobilité Opportunité	Mobilité Globe-Trotteur
Etre mobile sans déménager . Utilisation des transports en commun ou d'un véhicule * Ouvert à tous	Choisir un lieu de travail différent du lieu de vie pour la durée de son poste * Ouvert à tous	Déménager une ou plusieurs fois dans sa carrière * Ouvert à tous	Etre en mobilité récurrente * Selon le métier exercé
> Prime d'allongement du temps de transport > Prime pour les frais supplémentaires de transport	> Prime 1 mois de salaire > Prime studio sur la base d'un 40m ² + forfait fluides > Prime transport sur 57 A/R	> Prime 1 an de salaire avec un maximum de 35 000€ avant majorations	> Prime 1 mois de salaire avant majorations > Participation aux frais de logement

Vos élus CFDT ont interrogé la Direction sur la faible utilisation de la formule « Fréquence Hebdo » et ont proposé que le montant de la prime relative à ce dispositif soit relevé !

Par ailleurs, la **CFDT** a demandé que la formule « Globe-Trotteur » s'élargisse à tous les métiers.

2014

597 mobilités qui ont donné lieu à un accompagnement :

- > 44% en formules Opportunité
- > 10% en Fréquence Hebdo
- > 46% en Globe Trotteur

2015 (à fin octobre)

560 mobilités qui ont donné lieu à un accompagnement :

- > 44% en formules Opportunités
- > 11% en Fréquence Hebdo
- > 45% en Globe Trotteur

Améliorations envisagées du dispositif :

- possibilité de cumuler la formule « Fréquence Hebdo » avec la formule « Globe Trotteur » dans la franchise des 8 ans (auparavant 5 ans)
- possibilité de cumuler la formule « Mobilité rapprochée » avec la formule « Globe Trotteur » dans la franchise des 8 ans (auparavant 5 ans)
- Majoration de 20% de la prime pour pourvoir des sites difficiles
- Possibilité de réduire la fiscalité liée à la formule « Fréquence Hebdo »

Pour la CFDT, la Direction doit au plus vite mettre en place ces améliorations et aller plus loin dans l'accompagnement des salariés en mobilité.



ECHANGER, AGIR, NEGOCIER

www.cfdt.bnpparibas.com

cfdt.nationale@bnpparibas.com

01 40 14 31 89